



Communication à caractère publicitaire

Crédit

# ESCOMPTE

## EN BREF

L'escompte est une **avance de trésorerie** consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients<sup>(1)</sup>.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

**MONTANT  
PERSONNALISABLE**

## EN DÉTAIL

Objets

### PLUSIEURS SUPPORTS

#### ADAPTE A VOS BESOINS

La cession de vos effets de commerce peut être sous forme papier (billets à ordre, lettres de change) ou être dématérialisé (Lettres de Change Relevés Télétransmis).

Fonctionnement

### SOUPLESSE

#### VOUS CHOISISSEZ

Vous gérez le montant et la durée des avances de trésorerie en fonction des effets remis.

Disponibilité

### RAPIDITE

#### DISPONIBILITE IMMEDIATE

Vous êtes crédité du montant de vos effets dès leur remise.

## ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier d'une ligne d'escompte, vous devez être un client professionnel et être réglé, en partie, par vos clients sous forme d'effets de commerce<sup>(1)</sup>.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

## MONTANT

Le montant des avances de trésorerie est déterminé en concertation avec votre Chargé d'Affaires.

## DURÉE

La durée de l'escompte est fonction de celle restant à courir entre la date de remise et la date d'échéance des effets.

## TAUX

Le taux des intérêts lié à votre ligne d'escompte sera défini à sa mise en place par votre Chargé d'Affaires. Une commission d'endossement sur le montant escompté et une commission fixe par remise sont également perçues selon le tarif en vigueur à la date de mise en place.

## DEBLOCAGE DES FONDS

Vous êtes crédité du montant de vos effets dès leur remise.

## REMBOURSEMENT

En règle générale, la date de remboursement correspond à la date de règlement des effets, soit la date d'échéance éventuellement reportée au premier jour ouvré suivant.

## ASSURANCE

[BNP Protection Professionnels](#)<sup>(2)</sup>, offre de prévoyance, vous permet de protéger votre affaire et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

(2) Contrat d'assurance proposé par Cardif Assurance Vie, Cardif Assurance Risques Divers et Allianz IARD.

## FIN DU PRÊT

Votre ligne d'escompte peut être annulée sur simple demande auprès de votre Chargé d'Affaires, après remboursement total des utilisations en cours.

---

BNP Paribas, SA au capital de 2 492 925 268 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS. Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS PARIS - Identifiant CE FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735.

Cardif Assurance Vie, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 717 559 216€ - 732 028 154 RCS Paris N° TVA intracommunautaire FR 12732028154 - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Cardif - Assurances Risques Divers, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 RCS Paris. Siège social : 1 bd Haussmann - 75009 Paris. Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Avanssur : Société d'assurance régie par le Code des assurances, SA au capital de 67 155 752,86 € - Siège social : 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex - Immatriculée sous le numéro 378 393 946 - RCS Nanterre.